



**AVIS PUBLIC À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE TRANSMETTRE DES  
COMMENTAIRES À PROPOS DE LA DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE DU LOT 6 614 801**

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre est par la présente donné par la soussignée, Coralie Rodrigue, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

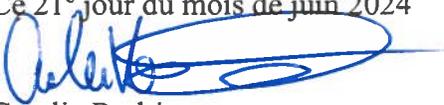
Le conseil municipal de Saint-Benoît-Labre tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 9 juillet 2024 à 19 h 30.

**La municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure, comme décrites ci-dessous :**

- Adresse : Lot 6 614 801 (partie)  
Projet : Autoriser la construction d'un jumelé  
Demande : Autoriser la construction d'un jumelé sur un lot n'ayant pas la profondeur minimale exigé à la réglementation.

Les personnes intéressées par ces demandes de dérogations mineures pourront se faire entendre par le Conseil lors de l'assemblée publique. Il est aussi possible de faire parvenir ses commentaires par courriel à l'adresse suivante [dg@saintbenoitlabre.com](mailto:dg@saintbenoitlabre.com) ou par la poste ou en déposant votre écrit dans la chute à courrier du bureau municipal avant le 9 juillet 2024, 16 h 30.

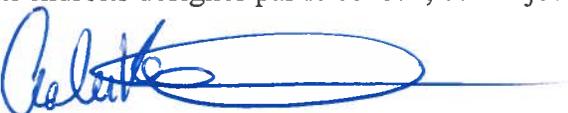
Donné à Saint-Benoît-Labre  
Ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024

  
Coralie Rodrigue  
Directrice générale/ Greff.-Trés.

\*\*\*\*\*

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Coralie Rodrigue, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2024.

  
Coralie Rodrigue  
Directrice générale/ Greff.-Trés.